

DEC160809DR11

Décision portant nomination de Mme Isabelle BAUSSANNE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5063 intitulée DPM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'UMR N°5063 intitulée «Département de pharmaco chimie moléculaire», et nommant M. Ahcène BOUMENDJEL en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16 février 2016 ;

Considérant que Mme Isabelle BAUSSANNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS Novembre et décembre (2x3 jours) 2002 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle BAUSSANNE, CR1, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5063 intitulée DPM à compter du 17 février 2016 ;

Mme Isabelle BAUSSANNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle BAUSSANNE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

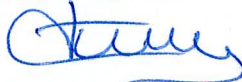
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 31 mars 2016

Le directeur de l'unité
Ahcène BOUMENDJEL

Visa du délégué régional du CNRS

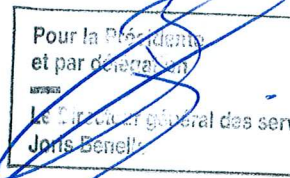
Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université

Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur général des services
Joris Benoit



UFR de Pharmacie
UNIVERSITÉ Grenoble Alpes
UFR de Pharmacie
D. Boumendjel
UNIVERSITÉ Grenoble Alpes
Bâtiment D.470 - UFR Pharmacie
38400 SAINT MARTIN D'HERES
Laboratoire de Recherche
470 rue de la chimie BP 53
38041 GRENOBLE CEDEX 9

